

Affiché le  
27/06/24



## Arrêté n° 164-2024

Le Maire de la Chapelle des Fougeretz,

**Vu** le décret du 15 décembre 1958 (Code de la route) portant réglementation sur la police de la circulation routière et les textes pris pour son application,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 et L2213-2,

**Vu** la demande formulée par l'entreprise Les Déménageurs Bretons, en date du 10 juin 2024,

**Considérant** la nécessité de réglementer le stationnement pendant la durée du déménagement,

### ARRETE

**Article 1 :** Le camion occupera 3 emplacements au niveau du 9 rue du Bignon durant la durée du déménagement prévu le mercredi 17 juillet 2024 de 8h à 18h (cf plan ci-dessous).



**Article 2 :** Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R417-10 du Code de la Route. Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.

**Article 3 :** La circulation des piétons et des cycles sera maintenue en toute sécurité.

**Article 4 :** Les panneaux de signalisation interdisant le stationnement seront mis en place par le pétitionnaire.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Pacé,
- Au pétitionnaire